
CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Mercredi 07 Avril 2010
A 9 h 00- à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le Mercredi 07 Avril 2010 à 9 h 00 dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de M. Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Philippe BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Auguste FAUVEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

ABSENTS EXCUSES :

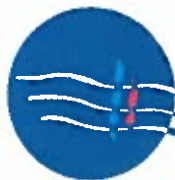
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur Bernard PAILLOT, Payeur départemental.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...



INSTITUTION
D'AMÉNAGEMENT
DE LA VILAINE

BOULE
VILAIN
35

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mercredi 07 Avril 2010

A 9 h 00- à LA ROCHE BERNARD

II- QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET DE PERSONNEL

10. – Protection contre les inondations – Travaux d'aménagement à la confluence Oust / Vilaine : dépôt du dossier de demande de subvention.

Ce rapport fait suite au rapport présenté au Conseil d'Administration du 12 février 2010 sur le même sujet. On rappelle que par délibération en date du 17 juin 2009, le Conseil d'Administration de l'IAV a sollicité de la part de Monsieur le Préfet du Morbihan l'ouverture conjointe des enquêtes publiques d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, de déclaration d'intérêt général et de déclaration d'utilité publique concernant le projet suivant : « **Protection contre les inondations - Travaux d'aménagement à la confluence Oust – Vilaine** ».

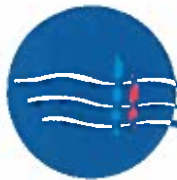
Le dossier a été déposé pour instruction au guichet unique de la Police de l'Eau du Morbihan le 6 novembre 2009. Il s'agit d'un dossier amendé par rapport à un premier projet de travaux qui avait été déposé en mai 2007, et qui avait essuyé un refus de mise à l'enquête publique de la part des Services de l'Etat.

Le 8 février 2010, l'IAV a reçu un courrier de réponse de la part de la DDTM du Morbihan, précisant que le nouveau projet répond aux critères de recevabilité au titre de la Loi sur l'Eau, mais qu'il est incomplet. Un courrier de réponse signé de M. le Président a été envoyé à l'Etat le 17 mars 2010, dans lequel l'IAV s'engage à réaliser les compléments d'étude nécessaires à assurer la complétude du dossier avant sa mise à l'enquête publique, mais refuse de s'engager sur un certain nombre de demandes annexes (notamment des travaux complémentaires), qui augmenteraient de manière significative l'enveloppe financière globale et qui ne semblent pas justifiées au regard des impacts réels du projet.

Le courrier du 8 février 2010 demandait à l'IAV de déposer une demande de subvention à la DDTM 35 avant la fin du mois de février, en précisant que celle-ci « **n'interfère pas avec la procédure au titre de la loi sur l'eau et ne préjuge pas de la position de l'Etat sur sa participation financière** ».

Le délai de fin février pour un courrier reçu le 8 février 2010 n'était pas réaliste. L'IAV s'est engagée dans son courrier du 17 mars 2010 à déposer un courrier courant avril, sous réserve d'une délibération favorable du Conseil d'Administration.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de prendre une décision quant au dépôt d'une demande de subvention à la DDTM35 pour le projet « **Protection contre les inondations - Travaux d'aménagement à la confluence Oust – Vilaine** ». Cette demande de subvention concernera le projet dans sa globalité (travaux, maîtrise d'œuvre, acquisitions foncières et ensemble des missions connexes).



INSTITUTION
D'AMÉNAGEMENT
DE LA VILAINE

REU
LE
O
U
S
T
V
I
L
A
I
N
E

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- sollicite de la DDTM 35, une subvention aussi élevée que possible pour la globalité du projet « protection contre les inondations – travaux d'aménagement à la confluence Oust / Vilaine ».
- Par ailleurs, décide qu'il convient de compléter le dossier d'enquête publique, déposé le 6 novembre dernier, par une note dont l'objet est un phasage des travaux en 2 étapes, la première portant sur la totalité des travaux, à l'exception de la digue du Châtelet, la seconde sur les travaux de réalisation de cette digue.
- Charge le Président de signer toutes pièces afférentes.

Pour extrait conforme
LE PRESIDENT

Yvon MAHE